

La Navette Casamontoise



Chirassimont en 1906

*Chirassimont
2016*



La publication de notre Navette est un moment particulier, où nous faisons le point pour communiquer sur l'action municipale. Bientôt à mi-mandat vos élus conservent l'ambition de poursuivre leurs efforts pour rendre notre village plus attrayant en agissant pour tous. Mission passionnante mais difficile, nous évoluons dans un contexte de réduction de la dotation globale de fonctionnement. L'Etat projette en permanence de réformer cette dotation pour réduire les écarts d'attribution, plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale, sans passer à l'acte. Les élus du rural doivent gérer avec attention et parcimonie tout en restant entreprenant.

Par ailleurs, près de 60% du budget du département de la Loire sont consacrés à la solidarité sociale, (en constante augmentation) donc une diminution des moyens pour nous soutenir. Pour exemple : le déneigement des chemins qui était suivant les besoins annuels, en partie dédommagé, est désormais totalement à la charge de la commune, ce qui enlève toute solidarité entre zone de montagne et zone de plaine.

Nous gardons malgré tout des convictions, qui se traduisent par des projets utiles pour l'avenir et le bien-être de Chirassimont. C'est un travail d'équipe, les adjoints sont très investis et la confiance entre tous les membres de votre Conseil Municipal permet de mener à bien les projets en cours ou à venir.

Pour 2017 nous réaliserons la sécurisation de la traversée du bourg, qui sera règlementée en zone 30. Une nouvelle STEP (STation d'EPuration) sera installée au printemps, elle nous permettra d'être aux normes en matière de dépollution des eaux usées.

Notre PLU, Plan Local d'Urbanisme va aboutir, l'enquête publique se termine début janvier. La consultation des services de l'Etat et des personnes associées, préalable à l'enquête, nous a contraint à limiter les zones urbanisables.

Nos associations restent dynamiques, merci à tous leurs membres et en particulier à leurs dirigeants pour les diverses activités organisées tout au long de l'année. Pour les nouveaux habitants ces manifestations sont l'occasion de rencontres avec l'ensemble de la population.

Notre Communauté de Communes a conservé son périmètre, son Président s'exprime dans cette Navette sur ce sujet important pour notre organisation intercommunale et son avenir.

Bonne et heureuse année 2017, qu'elle soit fructueuse pour toutes et tous, nos meilleurs vœux de santé.

Jean-Paul Jusselme

A quelques mois des élections il convient de rappeler leur importance pour soutenir le socle démocratique, nos valeurs, nos institutions.

**elections
2017**



PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL

7 MAI

LÉGISLATIVES

11 JUIN

18 JUIN

INFOS PRATIQUES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouvertures au public

- ✓ Mardi au vendredi
8h30 à 11h30
- ✓ Samedi
9h30 à 12h00

Contacts

- ✓ Tél : 04.77.62.43.31
- ✓ Fax : 09.79.09.49.54
- ✓ Email :
mairie.chirassimont@copler.fr

*Permanence de M. le Maire et ses
adjoints sur RDV*

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouvertures au public

- ✓ Mardi au vendredi
8h30 à 11h30
- ✓ Samedi
9h30 à 12h00

Heure limite de dépôt de courrier

- ✓ Lundi au vendredi :
12h00

Pas de départ le samedi



LA POSTE

PAROISSE

STE ANNE EN VAL DE GAND
Père GERVAIS
04 77 64 72 74



ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte commence dès 6h du matin. Merci de sortir vos ordures ménagères en sacs fermés ou en bac la veille ou tôt le matin.

Si le jour de collecte est un jour férié, la collecte sera effectuée le lendemain. Pour les vendredis fériés, la collecte sera réalisée le lundi suivant.

DÉCHETTERIES

MATARD - CROIZET SUR GAND

Ouverte du mardi au samedi

Du 16 mars au 14 novembre :
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 15 novembre au 15 mars :
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermée le lundi ☎ 04 77 63 21 13



RECENSEMENT MILITAIRE

OBLIGATOIRE A 16 ANS !

Les jeunes filles et jeunes gens de nationalité française qui atteignent leur 16^e année doivent solliciter leur inscription en mairie sur les listes de recensement du service national **dans le courant de leur mois d'anniversaire**. Munissez-vous de votre carte d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

NOUVEAUX HORAIRES ▶▶▶

 Transports Interurbains
de la Loire

▶▶▶ NOUVELLES LIGNES

1€30

le trajet

TRANSPORTS INTERURBAINS DE LA LOIRE

LIGNES DE PROXIMITÉ - Ligne **M200**

STE COLOMBE SUR GAND - ROANNE
(Via Chirassimont et Fourneaux)

Infos horaires sur www.loire.fr ou en mairie

CARTE D'IDENTITÉ

- ✓ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ 1 copie intégrale de l'acte de naissance
- ✓ 2 photos non découpées
- ✓ Livret de famille pour les personnes mineures
- ✓ Ancienne carte d'identité

*Documents
nécessaires*

Photo - composition :
Céline André
Rédaction - Administration :
Mairie de Chirassimont
Directeur de publication :
Jean-Paul Jusseime
Impression : Imprimerie du Coteau

MOT DU PRÉSIDENT DE LA CoPLER

La CoPLER et le nouveau schéma départemental ...

Nous voici au terme de plus d'une année de perturbations territoriales orchestrées au rythme des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI). L'application d'un aspect de la loi NOTRe, portant sur l'organisation et le regroupement des EPCI, est arrivée au terme des concertations et des consultations : le schéma proposé du regroupement de Roannais agglomération avec CoPLER, Vals d'Aix et Urfé, désapprouvé par une large majorité de communes, ne sera pas effectif : cette réalité est tout à fait conforme aux attentes de la grande majorité des communes de la CoPLER et au projet de territoire co-élaboré Loire et Monts Communauté (LMC).

A ce jour, ce résultat cristallise encore des points de vue qu'il faut désormais nécessairement dépasser. D'aucuns laissent planer le doute sur une revoyure de ce schéma dès janvier 2018, qui verrait la proposition initiale d'un Roannais agglomération élargi s'opérer... Trêve de plaisanteries et de désinformation ! Le dispositif législatif lié à la loi NOTRe trouve son terme avec l'arrêté de schéma préfectoral définitif et s'achève au 31 décembre 2016 pour une application au 1er janvier 2017. A ce jour, les différentes étapes de mise en œuvre de cette loi ont été réalisées et les pouvoirs exceptionnels alloués aux Préfets pour ce faire, ne seront plus effectifs au 1er janvier prochain. Bien entendu, les procédures dites « de droit commun » peuvent être mobilisées avec des règles précises de mise en œuvre, permettant dans des conditions de majorité particulières de fusionner des EPCI, de quitter, pour une commune (sous certaines conditions), un EPCI pour en rejoindre un autre.

Cette éventualité appelle à mon sens deux réflexions.

- La première, directement liée au projet de Loire et Monts Communauté, invite ce projet à se poursuivre et à entrer dans une phase de mise en œuvre opérationnelle, compte tenu des volontés communales très largement majoritaires qui se sont exprimées. L'heure n'est donc plus à l'argumentation du bien-fondé territorial de LMC, mais bien celle de se mettre au travail, dans la concertation qui nous a toujours animée et ainsi de prouver la détermination responsable et efficace des élus de nos territoires. A cet égard, le 20 octobre dernier, les bureaux de CoPLER, CCVAI et CCPU se sont rencontrés pour faire le point sur la situation et les perspectives à convenir. Nous ne devons pas rester dans ce statu quo mais fonder au sud de notre arrondissement une collectivité rurale renforcée, dynamique et proche des préoccupations de nos habitants.

- La seconde réflexion concerne la volonté exprimée de certaines communes à vouloir rejoindre un autre EPCI, comme par exemple Roannais Agglomération : je les invite au raisonnement approfondi, car intégrer « seule » ou à quelques-unes, un autre EPCI est un projet fondamentalement différent de celui de fusion des 4 EPCI proposé initialement par le Préfet... Pour quel projet ? Avec quelle représentativité ? Et quelles incidences fiscales pour quels services ? ...

Pour le dynamisme de notre territoire, pour agir concrètement au plus près de la population, la seule éventualité crédible est sans conteste LMC. D'ailleurs, vous pouvez vous fier au travail accompli par la CoPLER dans tous ses domaines de compétence : dynamisme, efficacité, innovation, PIG, SCOT, enfance jeunesse, prévention, économie, déchets, loisirs, culture et modernité se retrouvent à chaque page qui est écrite par la CoPLER...

Dans cette perspective constructive, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et d'ores et déjà, vous adresse mes meilleurs vœux pour 2017.



Hubert ROFFAT
Président CoPLER

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

Fonctionnement

REPARTITION DES RECETTES

	Montant
Atténuations de charges	514,80 €
Produits des services	15 272,00 €
Impôts et taxes	147 640,00 €
Subventions de l'Etat	82 147,00 €
Revenus des immeubles	18 000,00 €
Total	263 573.80 €



REPARTITION DES DEPENSES

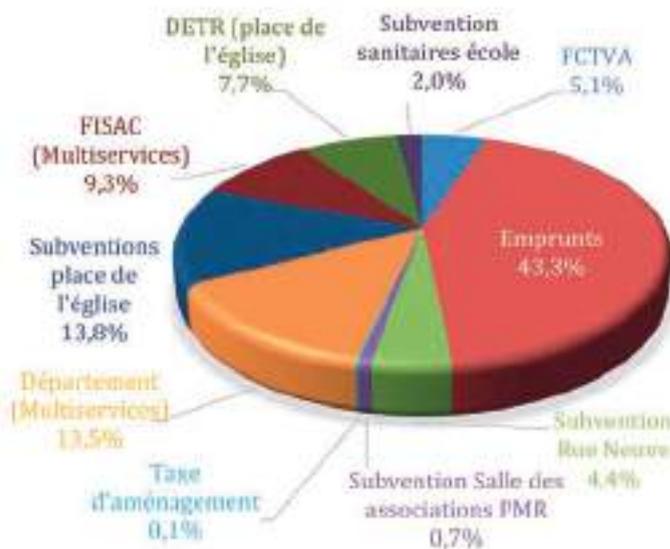
	Montant
Fournitures, entretien, petits travaux...	91 409,40 €
Charges de personnel	111 114,20 €
Atténuation de produits	4 036,00 €
Contributions obligatoires, subventions associations...	25 463,00 €
Charges financières	8 185,90 €
Charges exceptionnelles	300,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Virement à la section investissement	13 065,30 €
Total	263 573.80 €



Investissement

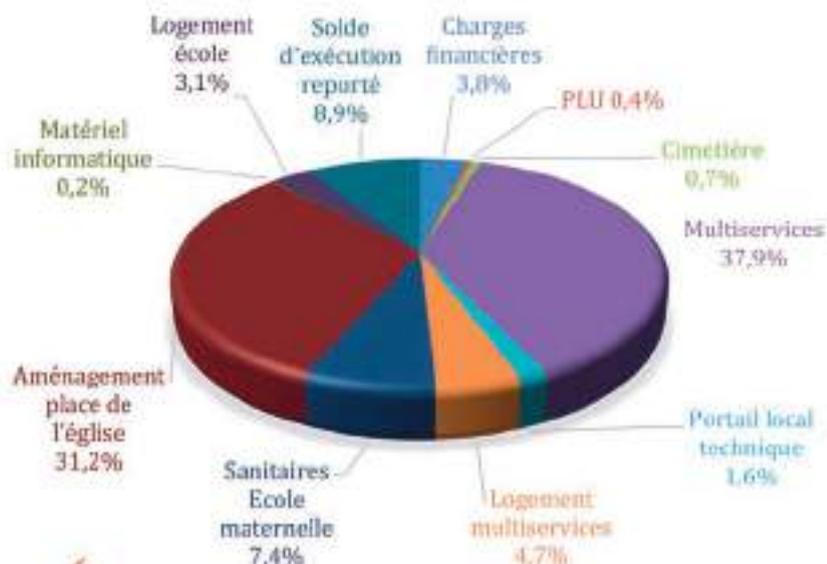
REPARTITION DES RECETTES

	Montant
FCTVA	17 000,00 €
Emprunts	145 427,07 €
Subvention Rue Neuve	14 744,00 €
Subvention Salle des associations PMR	2 263,00 €
Taxe d'aménagement	500,00 €
Département (Multiservices)	45 459,00 €
Département (Place de l'église)	46 400,00 €
FISAC (Multiservices)	31 192,00 €
DETR (place de l'église)	26 000,00 €
Subvention école maternelle	6 750,00 €
Excédents exercices précédents	77063,67 €
Virement de la section fonctionnement	13 065,30 €
Total	425 864.04 €



REPARTITION DES DEPENSES

	Montant
Charges financières	16 025,30 €
PLU (documents d'urbanisme)	1 680,00 €
Cimetière	3 000,00 €
Logement école	13 202,00 €
Ecole maternelle	31 476,00 €
Multiservices	161 500,00 €
Logement multiservices	20 000 €
Aménagement place de l'église	133 000,00 €
Portail local technique	6 984,00 €
Matériel informatique	1 000,00 €
Solde d'exécution reporté	37 996,74 €
Total	425 864.04 €



ASSAINISSEMENT

La séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales a été réalisée par une première tranche en 2012 pour un montant de 153 891,80 €. Cette seconde et dernière tranche représente 311 843,04 € d'investissement sur le budget assainissement.

Ces travaux sont indispensables, pour améliorer l'épuration des eaux usées, la technique du lagunage est dépassée. Une nouvelle station sera réalisée au printemps avec un filtrage par des lits de gravier et de sable plantés de jonc. Le terme eaux usées désigne les évacuations des toilettes, w-c /douches /lavabos et cuisine.



Chaque habitation branchée sur le réseau actuel, qui était unitaire, doit séparer ses rejets. Chaque propriétaire a 2 ans pour réaliser ses travaux jusqu'en limite de propriété. Des tests ont été faits dans plusieurs habitations, nous restons à votre disposition pour tout renseignements.

Le traitement des eaux usées a pris une importance considérable depuis 20 ans, les réglementations qui protègent l'environnement sont utiles pour préserver notre cadre de vie.

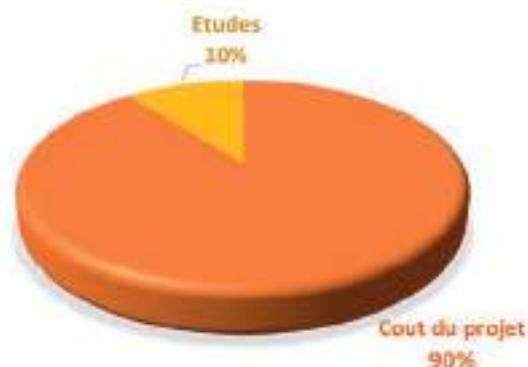
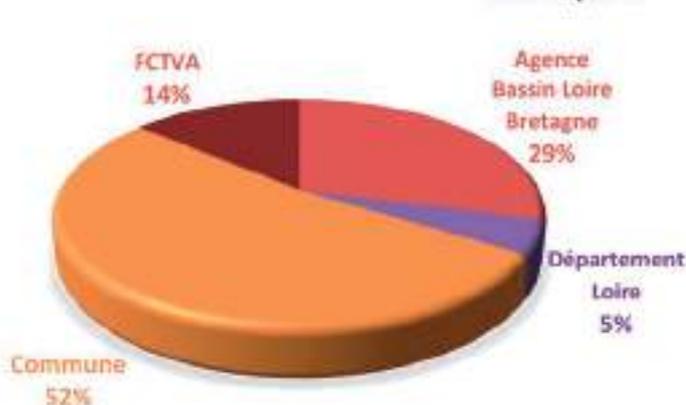
Pour l'ensemble du bourg le raccordement au réseau collectif est imposé, un plan de zonage accompagne notre dossier PLU, le coût de l'assainissement est réglé sur votre facture d'eau potable.

RECETTES

Agence Bassin Loire Bretagne	90 694,70 €
Département Loire	15 148,97 €
Commune	163 380,82 €
FCTVA	42 618,55 €
Total	311 843,04 €

DEPENSES

Coût du projet	279 390,60 €
Etudes	32 452,44 €
Total	311 843,04 €



Les propriétaires situés en dehors du bourg doivent être équipés d'un assainissement individuel ou autonome, ces installations doivent faire l'objet d'un contrôle régulier par un agent agréé. Un service avec redevance, qui correspond à la législation est en place à la CoPLER. Ses agents ont déjà réalisé les vérifications sur les habitations non raccordées du territoire de notre commune.

C'est aussi un service de conseil qui propose des solutions en cas de besoins, couramment appelé le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). **Contact : fmalichier@copler.fr 04 77 62 77 69**

TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE

Prévu dans le cadre du contrat communal d'aménagement engagé avec le Conseil départemental, les travaux de la place de l'église se termineront début 2017.

Ce réaménagement nous a contraint d'effectuer des contrôles sur les réseaux enterrés, le résultat nous a obligé à reprendre la plupart des conduites. Pour l'eau potable c'est le syndicat Rhône Loire nord qui a la charge financière et technique de changer les colonnes et de refaire les branchements dans chaque habitation.

Des passages de caméras dans les réseaux eaux usées et eaux pluviales ont permis de détecter leur mauvais état. Cette opération nous incombait, la dominante eau pluviale et le fait qu'aucune eau parasite (sources) ne pénètre dans les canalisations, ces travaux ne sont pas subventionnés.



Ces précisions étaient à rappeler car la partie visible de rénovation de la place ne représente pas la moitié du budget total (inclus travaux syndicat des eaux), nous communiquons ci-dessous le coût de cette partie visible, et son financement. La partie « réseaux » nous incombant, pour 54 411,50 €, est reprise dans le financement global présenté sur la page assainissement.

Avec la présence du multiservices, la restauration des niches à colonnettes, celle de la croix qui date de 1848 mise en valeur avec la restitution d'un élément, ajoutons l'encadrement de l'ancienne église 13^{ème} siècle, notre place devient conviviale.

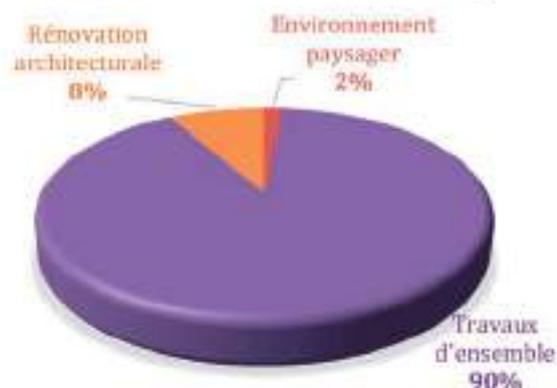
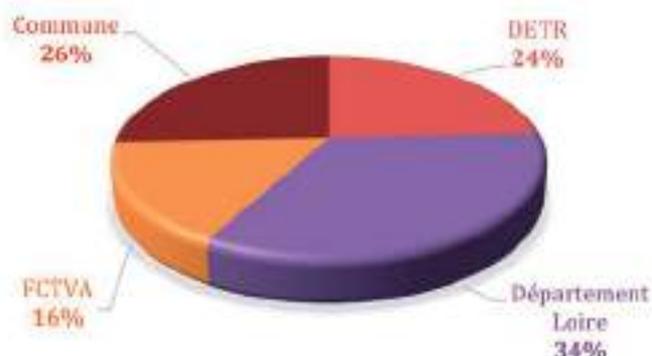
Nous avons privilégié un maximum de parking, les derniers revêtements en enrobés seront réalisés en février. Entre temps merci à tous les usagers pour la gêne occasionnée. Les entreprises ont toujours laissé des passages piétons et fait le maximum pour limiter le temps d'intervention, mais le volume de travail était important.

RECETTES (réelles)

DETR	33 283,00 €
Département Loire	46 690,00 €
FCTVA	22 650,30 €
Commune	35 488,30 €
Total	138 111,60 €

DEPENSES (réelles)

Environnement paysager	2 160,00 €
Travaux d'ensemble	124 552,80 €
Rénovation architecturale (niches – croix-marches église)	11 398,80 €
Total	138 111,60 €



EMBELLISSEMENT

Cet été, notre fleurissement a bien résisté aux fortes chaleurs avec un arrosage copieux, merci aux personnes qui ont participé pendant la période de congés.

Les fleurs fanées ont été enlevées par notre agent technique, nous allons les remplacer par quelques pensées qui rendront l'hiver moins triste.

Pas de prix cette année 2016 par le Département si ce n'est des encouragements, nous ferons mieux l'an prochain.

Sur nos travaux d'aménagement de la place de l'église qui sont en cours, deux points de fleurissement vont se créer, un massif à l'angle droit de l'église, puis derrière la croix qui va être déplacée.

Bonnes créations et plantations à tous pour 2017.

Guy Fuyatier



ZERO PESTICIDES

Passons au zéro phyto dans nos jardins et dans nos communes

Aujourd'hui dans la Loire, plus de 3000 communes sont engagées dans la démarche zéro phyto en France : 94 communes, 3 communautés de communes, le PNR du Pilat et le Conseil Départemental.

Le contexte réglementaire qui évolue : Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017 et les jardins en 2019.

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de **l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés. Source : www.developpement-durable.gouv.fr

Il faut maintenant trouver d'autres solutions pour détruire les adventices, réduire des populations d'insectes ou protéger les plantes de certains champignons...

Le contexte réglementaire impose aux collectivités et aux particuliers des changements de pratiques. Mais c'est avant tout l'urgence de protéger la biodiversité (nos abeilles entre autres), de limiter la pollution des eaux et de l'air, dans un contexte d'évolution climatique, qui doit inciter chacun à se mobiliser fortement pour trouver **ses** solutions respectueuses de son milieu de vie, sans compromettre la production du potager ou les floraisons grandioses des parterres.

« Nous sommes tous des jardiniers d'un espace » Gilles Clément



LOIRE
TOURISME

Comité départemental de Fleurissement – EPL Montravail

BATIMENTS

L'année 2016 aura été une année importante pour les travaux et les investissements dans les bâtiments communaux :

- ✓ Acquisition de la maison Beroud pour créer le Multiservices et aménager le logement situé au-dessus (voir page « Nouveau commerce »)
- ✓ Rénovation de l'école maternelle. Le conseil municipal a souhaité que ce projet initialement prévu en 2015 soit réalisé cette année. Coût de l'opération 38 400 € avec 6 750 € de subvention du Conseil Départemental de la Loire. Non prévu au budget initial, 3 750 € de la Réserve Parlementaire (Député) sont venus s'ajouter aux recettes, ce qui nous a permis d'augmenter l'investissement.

La commission bâtiment a beaucoup travaillé sur ce projet en tenant compte au maximum, malgré les contraintes de l'ancien bâti, des besoins et conseils des utilisateurs de ce lieu (enseignants, parents, ATSEM...)

Trois priorités ont guidé la réalisation de ces travaux :



A. L'accessibilité de l'école maternelle :

L'entrée de cette classe a été déplacée côté cour intérieure pour que l'accès soit au même niveau et éviter la création d'une rampe. Pose de menuiserie aux normes et isolantes.

B. Séparation des sanitaires et des vestiaires :



Désormais une pièce indépendante a été aménagée pour les vestiaires avec meubles de rangement, et une autre pour les toilettes avec création de WC pour le personnel.



C. La sécurité dans l'école :

Création d'une 2^{ème} sortie de secours dans la classe maternelle côté rue.

Pose d'un interphone pour les entrées en dehors des heures scolaires (accès côté bus scolaire)

Enfin, courant janvier 2017, une zone piétonnière sera créée : des parkings de la place jusqu'à l'entrée principale avec pose d'un revêtement en résine et pose de barrières de protection pour la sécurité des enfants et de leurs parents.

Nous investissons beaucoup dans notre école qui joue pleinement son rôle de formation de qualité, de proximité et de rencontre entre les parents.

Tout au long de l'année, d'autres travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés par des artisans ou notre employé communal (peinture grille cimetière, rénovation cave bâtiment ancienne poste, etc...).

Bruno Muzel

NOUVEAU COMMERCE

Avec l'activité du multiservices qui complète la présence de l'école, de l'agence postale, de la mairie, la place de l'église devient plus que jamais le cœur de notre village. L'accueil par Candice et Jean Claude au « Casamontois » crée un lieu naturel de rencontre. Nous leur renouvelons tous nos encouragements pour ce commerce de proximité, dont la réussite dépend également de tous les clients qui doivent défendre ce service en restant fidèles.

Cet investissement n'a pas été une opération simple, de la préparation technique pour les travaux du bâtiment, avec l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, au montage du dossier de financement, sans oublier la lourdeur administrative... En entreprenant cette opération nous souhaitions la conduire rapidement et limiter les charges. Nous avons choisi d'organiser le chantier sans maître d'œuvre, c'est une économie de plus de 10% du projet. Les soutiens du Conseil Départemental et du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, appelé FISAC, ont limité la part de financement de la commune. Le soutien de la chambre de commerce a été pertinent. La commune a acquis la licence du café et en reste propriétaire.



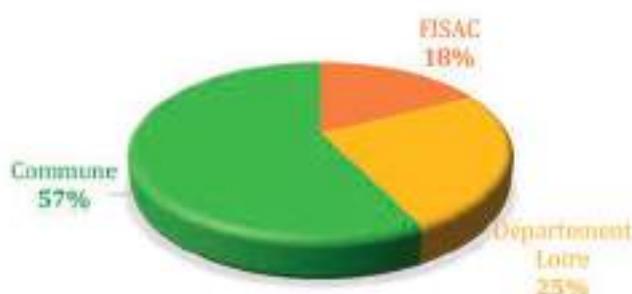
Au-delà des principales fournitures d'épicerie, des fruits et légumes, les produits régionaux tiennent une bonne place.

Chaque week-end des repas à thème sont proposés.



RECETTES (réelles)

FISAC	31 192,83 €
Département Loire	45 459,03 €
Commune	102 878,23 €
Total	179 530,09 €



DEPENSES (réelles)

Acquisition et frais notariaux (Commerce + logement)	88 000,00 €
Travaux de rénovation	91 530,09 €
Total	179 530,09 €



LE CASAMONTOIS

Jean- Claude
06 76 27 75 13

Horaires d'ouverture :

Mardi - Mercredi - Jeudi
8h -14h 17h -20h

Vendredi - Samedi
8h -14h 17h - 23h

Dimanche
8h -14h 17h30 - 20h

FERMÉ LE LUNDI

Au cours de mon mandat d'adjointe, je suis chargée du lien entre l'école et la municipalité.

Grâce à la mise en œuvre de toutes les entreprises pendant les vacances d'été, les enfants de l'école maternelle ont pu apprécier leurs nouveaux vestiaires (avec une accessibilité Personnes à Mobilité Réduite) et un coin toilettes tout flamboyant dès leur premier jour de rentrée.

Niveau scolaire	Enseignants	Nombre élèves
Ecole de Chirassimont (04 77 62 41 42)		
Maternelle (PS – MS – GS)	Amandine PERONO	24
CP - CE1	André BAISSAT	16
Ecole de Machézal (04 77 62 42 47)		
CE2-CM1-CM2	Caroline MONET	22
TOTAL		62 élèves

La mise en place des temps périscolaires (TAP) demande beaucoup de préparation et de suivi.

Notre objectif est de trouver des activités pouvant intéresser les enfants appartenant à une large tranche d'âge (3 ans à 8 ans).

Cette année 2016-2017, nous avons reconduit les mêmes activités que l'année dernière. A savoir des activités sportives assurées par l'ASAJ, de l'initiation musicale encadré par l'Ecole Intercommunales de Musique et de Danse, un apprentissage sur les déchets et gaspillages alimentaires avec le soutien de la COPLER et des temps assurés par le personnel communal.

D'un point de vue scolaire, j'ai voulu vous faire partager un projet, encadré par l'institutrice tout au long de l'année scolaire 2016-17 : **UN PROJET MUSICAL**.

Les enseignants ont décidé de constituer une chorale avec l'ensemble du groupe scolaire de Chirassimont : Maternelle CP, CE1.

Plusieurs objectifs ont motivé la maîtresse à mettre en place cette activité :

- ✓ Préparer un spectacle pour la fête de fin d'année.
- ✓ Participer aux folies musicales.

Si le projet abouti, les élèves auront le privilège de **participer à un spectacle au théâtre de Roanne le 12 juin 2017**. C'est un partenariat avec des musiciens et d'autres chorales d'école du Roannais.

En maternelle, les enfants chantent régulièrement en classe, ce projet est d'autant plus motivant pour nos artistes en herbe par le fait de :

- ✓ Chanter devant les autres. Travailler avec tout le groupe scolaire avec une responsabilisation des plus grands permet de valoriser leur travail.
- ✓ Chaque séance suit un rituel : Echauffement, temps d'écoute, apprentissage des chants, on termine debout pour donner toute sa voix et observer les progrès



D'autres projets agrémentent la vie scolaire tout au long de l'année : confection de gâteaux pour les anniversaires à base de fruits de saison, travail sur le TRI pour les plus grands etc.

Je vous donne rendez-vous en fin d'année scolaire pour venir écouter nos petits choristes.

Agnès Bonnefoy

Manifestations 2017

Janvier

Samedi 21 : Pasta Party
Dimanche 29 : Spectacle organisé par le Club de l'Amitié

Février

Dimanche 5 : Concours belote L'Indépendante
Samedi 18 : Repas dansant classes en 7
Samedi 18 : Carnaval - Vente de bugnes (Sou des Ecoles)
Dimanche 26 : Concours de belote Chasse

Mars

Samedi 11 : Soirée Théâtre
Samedi 18 : Repas des chasseurs
Samedi 25 : Concert de Printemps L'Indépendante

Avril

Samedi 8 : Chasse aux œufs (Sou des Ecoles)
Dimanche 30 : Classes en 7

Mai

Lundi 8 : Défilé et Cérémonie Commémorative
Samedi 20 : Vide Grenier (Sou des Ecoles)

Juin

Samedi 10 : Coupe Lili Valois
Vendredi 23 : Fête de la Musique
Dimanche 25 : Fête d'Été (Sou des Ecoles)

Juillet

Vendredi 14 : Cérémonie Fête Nationale

Août

Samedi 5 - Dimanche 6 : Ball Trap

Septembre

Vend. 15 - samedi 16 - Dim. 18 : Fête Patronale
Lundi 18 : Concours Boules Lyonnaises

Novembre

Samedi 11 : Cérémonie commémorative
Samedi 25 : Vente de boudins (Chasse)

Décembre

Vendredi 1^{er} : Concert au profit du Téléthon

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

A L'ATTENTION DE TOUS LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATION

Selon la réglementation, nous vous rappelons
que le délai de déclaration est de **15 jours**
minimum avant la date de l'événement

Cette demande est à faire auprès de la
mairie.

LOCATION DES SALLES

Pour connaître les tarifs et disponibilités des
salles, merci de contacter :

Salle d'animation rurale :

Bruno Muzel 04 77 62 41 29

Salle des associations & salle de réunion :

Mairie 04 77 62 43 31

IMPORTANT

Le Comité des fêtes

Une année riche en nouveautés !

Après un franc succès de la Pasta Party au mois de janvier, le comité des fêtes a préparé la fête patronale. Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 septembre a eu lieu la fête patronale. La semaine précédente, le village a été décoré de guirlandes colorées. Puis, les vendeurs de brioches se sont rendus chez les habitants.

Vendredi 16 septembre, le concours de pétanque en soirée a rassemblé de nombreux joueurs sur le terrain malgré un temps incertain.

Samedi 17 septembre, la journée a commencé avec le vide-grenier et une foire artisanale (savons, paniers de Madagascar, objets en bois, objets de décoration pour enfants, quads, traitement de charpente...). Une nouveauté en 2016 : les propriétaires de tracteurs anciens de Chirassimont et des environs ont exposé leurs machines, les visiteurs ont pu les admirer tout au long de la journée. Tous ont pu venir déguster le saucisson - patates, sauce vigneron servi dans la matinée.



La soirée a débuté par la retraite aux flambeaux rythmée par l'Indépendante de Chirassimont. Ensuite un concert d'Yves REY a ravi le public. La soirée s'est poursuivie par un feu d'artifice et un bal.

Dimanche, l'apéritif concert animé par l'Indépendante a été très apprécié, notamment avec de nombreux morceaux festifs. Le repas a réuni les convives avant le spectacle de Melle Lise. Elle revenait nous voir avec son spectacle « Une nuit à Paris ». Puis ce fut au tour des Vamps, artistes de Saint Just La Pendue. Leurs sketches ont beaucoup plu au public.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé au succès de ce week-end, par leur présence et par leur aide.

Autre nouveauté en 2016 : une soirée spectacle. Samedi 26 novembre, les chanteurs, comédiens du groupe artistique de Vougy, Art's en vrac, ont proposé un spectacle musical alliant chansons d'hier et d'aujourd'hui.

En 2016, le comité s'est agrandi

Nathan
Dubessy

Juliette
Lièvre

Marley
Barras

Contact

André VERNE
04 77 62 41 72

A noter sur vos agendas :

Samedi 21 janvier 2017 :
Pasta Party

Vendredi 15, samedi 16
et dimanche 17 septembre 2017 :
Fête patronale

NOS ASSOCIATIONS

Club du 3^{ème} âge et de l'Amitié

Les activités du club s'égrènent à un rythme soutenu tout au long de l'année.

Au cours des rencontres régulières, les 45 membres ne manquent pas une occasion de fêter les anniversaires, la St Valentin ou de partager un goûter. Ils se retrouvent le mardi, une semaine sur 2 à la salle des associations de 14h30 à 18h.

La pratique des jeux de cartes et autres jeux de société est un rituel les mardis après-midi.

Vous trouverez ci-dessous les différentes activités de l'année 2017.

Contact : Gérard Dubessy 04 77 62 42 52

Activités 2017

- ✓ Dimanche 29 janvier : Après midi chansons françaises avec Chrys Mahun
Pensez à réserver vos places auprès de Gérard Dubessy
- ✓ Mardi 28 mars : Rencontre Interclubs avec Neulise (animations les Novaliens)
- ✓ Mardi 10 mai : sortie 1 journée en beaujolais
- ✓ Mercredi 12 juillet : Repas grenouilles
- ✓ Mercredi 2 août : Voyage (lieu à définir)
- ✓ Jeudi 5 octobre : Restaurant pour la Groasse
- ✓ Vendredi 8 décembre : Repas de Noël



Chasse Communale

La société de Chasse communale recense 20 membres.

Résultat pour la saison 2015 :

- Gros gibier 6 sangliers et 8 chevreuils
- Réintégration de la perdrix, oiseau qui avait disparu de nos campagnes

Activités prévues pour 2017 :

- ✓ 26 février : Concours de Belote
- ✓ 18 mars : Repas des chasseurs
- ✓ 5 et 6 août : Ball-trap
- ✓ 25 novembre : vente de boudins

Président : **Francisque CRIONAY**

Vice-Président : **Guy FUYATIER**



NOS ASSOCIATIONS

M.J.C

La MJC compte 27 sociétaires et propose 2 activités hebdomadaires :

- **Le Tai Chi et Qi Gong** : Pratique corporelle énergétique orientée vers le bien-être et la santé. Pierre Mabboux transmet son savoir-faire pour libérer sa respiration, prendre conscience de son corps, l'écouter, se mouvoir avec lenteur, en conscience. Cette pratique est ouverte à tous, les mardis de 20H15 à 21h45 soit à Chirassimont à la salle des associations ou à Machézal à la salle d'animation.
- **Le Tennis** : cours tous les mercredis à 16H15 (hors vacances scolaires)



Une sortie au ski est prévue dans le courant du mois de février 2017.

Pour tout renseignement, contacter le président **Sébastien VIVEL** au 04 77 62 28 37 sebvivel@gmail.com

Théâtre



La troupe des « Copains d'abord », est une activité de la MJC, elle se compose d'une dizaine de personnes. Cette année nous avons programmé une pièce de Jean Marie Chevret "Les Amazones" d'une durée de 2 heures. Elle a été jouée le 30 Avril à la salle d'animation rurale de Chirassimont. Elle sera donnée en 2017 dans la même salle le samedi 11 mars, pour la société de boule "La Boule Joyeuse".

En début d'année 2017, nous nous déplaçons à Saint-Jodard pour le comité des fêtes. Le centre équestre "A tout Crin" d'Ambierle nous demande de jouer pour eux, la date n'est pas encore fixée



L'Indépendante

Créée il y a plus de 80 ans, à une époque où chaque village s'enorgueillissait d'avoir sa fanfare pour « faire le service » du 11 novembre, l'Indépendante a su conserver sa forme traditionnelle.

Elle reste une des rares subsistantes en France sous cette forme : pistons, clairons, tambours et percussions, musiciens en uniforme sachant défiler au pas, fanion en tête. Aujourd'hui, à l'heure du rock, du slam ou du rap, détone-t-elle ? (Détoner serait un comble pour des musiciens).

Le nombre de nos sorties, de nos invitations prouve le contraire. Notre prestation a toujours son public et chacun apprécie notre tenue générale.

Car, tout en se situant dans une tradition, notre fanfare présente une grande originalité dans son répertoire qui s'actualise et entraîne l'adhésion du public.

Ce répertoire, qui se renouvelle ou se complète, nous le devons beaucoup à la présence parmi nous d'un compositeur reconnu et apprécié en France (et ailleurs). Philippe Vignon est vraiment la chance de l'Indépendante.

Nous sommes une petite trentaine d'amateurs musiciens qui nous nous retrouvons dans une ambiance, qui pour être studieuse (avouons-le, pas toujours...) n'en est pas moins très fraternelle et agréable.

Et nous regardons grandir et se former 6 enfants dans notre petite école de musique. Elèves qui, demain, viendront redonner de la jeunesse aux « anciens ».

La musique est un plaisir qui s'épanouit dans le travail et dans le collectif.

La musique ne peut être individuelle. Elle est un fruit qui se cultive en groupe, à tout âge, sous toutes conditions et sous tout climat.

Robert Courlet - Musicien

Alors pourquoi pas vous, lecteur ?

« ... Un trésor est caché dedans,
Je n'en sais pas l'endroit, mais un peu de courage
Vous le fera trouver... »



Le Sou des Écoles

Le Sou des Écoles est une association (loi de 1901). Les parents sont bénévoles.

Il participe activement à la vie de l'école et souhaite élargir les partenariats avec les autres associations présentes sur les 2 communes du RPI, pour développer des dynamiques locales.

Il organise des manifestations et des ventes...

Les bénéfices sont réinvestis en faveur de la scolarité de tous les enfants (sorties scolaires, rencontres USEP divers accessoires, cadeaux et jouets).

Une adhésion est demandée chaque début d'année aux familles mais il est possible à toute personne qui le souhaite de faire un don à l'association.

La présence à l'Assemblée générale des parents des enfants est très importante pour la vie de l'association.

Bureau

Président : Stéphane Démolière

Présidente adjointe : Claire Barralon

Trésorière : Catherine Denonfoux

Trésorière adjointe : Sylvie Noyel

Secrétaire : Lise Ramirez

Secrétaire adjoint : Eric Saureau

Responsable cantine : Carole Pejoux et Julie Perret

Responsable transport : Estelle Petit

Responsable garderie : Sébastien Tizianel et Céline Vivel

Contact : rpi.chirassimont.machezal@hotmail.fr



La Boule Joyeuse

En début d'année 2016, la Boule Joyeuse a offert un pot de remerciements aux bénévoles de diverses associations du village, qui avaient répondu présents à l'organisation du fanon cantonal 2015.

2016 : une année bien remplie.

La Boule Joyeuse a reçu en début d'année, les douze sociétés de l'ESB de St Symphorien de Lay lors de l'assemblée générale de cette dernière.

Elle a organisé :

- Son semi nocturne entre sociétaires suivi d'un casse-croûte
- Son but d'honneur remporté par Henri Génuit face à Sylvain Pavallier. Le complémentaire revient à Paul Valois opposé à Patrice Valois.
- Son concours de la fête patronale où 36 participants s'étaient donnés rendez-vous. La victoire est revenue à Paul Valois, Jean-Marc Garin et Guy Junet. Cette agréable après-midi s'est terminée autour d'une grande table dans la salle des associations.

Tous les vendredis à partir de 14h de Pâques à la Toussaint, les boulistes se retrouvent au boulodrome pour des parties amicales.

N'hésitez pas à les rejoindre.

Bureau

Président : Bernard Lafay

Trésorier : Paul Valois

Secrétaire : Patrice Valois



Bibliothèque municipale

De nouveaux horaires pour la bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale est un lieu culturel mis à la disposition des habitants de la commune. Riche de 800 documents renouvelés régulièrement auprès de la Médiathèque départementale de la Loire basée à Neulise, elle offre un choix varié de livres pour adultes et enfants : romans, romans policiers, contes, albums, documentaires et bandes dessinées peuvent être empruntés **gratuitement** auprès des bénévoles qui assurent les permanences. De plus, toute personne inscrite peut accéder à des ressources numériques telles que musique, vidéo, magazines, autoformation...

En 2017, **une liseuse** prêtée par la médiathèque départementale, sera à la disposition des lecteurs. Une liseuse est une tablette numérique qui permet de lire des ouvrages pré enregistrés ; elle est appréciée par les personnes qui voyagent ou qui aiment lire dans leur lit.

Les permanences :

- ✓ Mardi de 10h à 11h30
- ✓ Mercredi de 11h à 12h
- ✓ Samedi de 9h30 à 11h



RÉHABILITATION DES LOGEMENTS PRIVÉS - PIG

Vous êtes propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs Vous souhaitez réhabiliter votre logement

Le Département de la Loire, en partenariat avec 13 communautés de communes du territoire ligérien, a décidé de renforcer sa politique d'intervention sur le parc de logements privés à travers le Programme d'Intérêt Général départemental. Ce dispositif est centré sur les priorités nationales définies par l'État et vient compléter les financements de l'ANAH (l'Agence nationale de l'habitat).

Conditions de ressources pour les propriétaires occupants (PO)

PO très modestes :			
	personne seule	couple	couple avec deux enfants
Revenu mensuel estimé	1 300 €	1 900 €	2 700 €

PO modestes :			
	personne seule	couple	couple avec deux enfants
Revenu mensuel estimé	1 700 €	2 500 €	3 500 €

Trois priorités :

- Promouvoir la maîtrise de l'énergie,
- Résorber l'habitat dégradé et lutter contre l'inconfort,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

Désormais, les nouveaux accédants sont également éligibles à ce programme, toujours soumis à conditions de ressource et réservé aux maisons de plus de 15 ans.

Exemples de travaux finançables :

Objectifs	Type de travaux
Lutte contre l'habitat indigne	Rétribution des pièces Mise aux normes électriques Remplacement des sanitaires Isolation murs et planchers Système de chauffage
Lutte contre la précarité énergétique	Remplacement chauffage vétuste Isolation thermique Menuiseries, ventilation Énergie renouvelable
Adaptation au vieillissement et handicap	Remplacement baignoire en douche Rampe accès Monte escalier

Le programme lancé en 2015 arrive dans sa dernière année en 2017.

Le bilan des 2 premières années est très satisfaisant sur le territoire de la CoPLER :

- ✓ 41 maisons et ses occupants ont bénéficiés de ce programme
- ✓ Pour un montant total de travaux de 654 000 € (soit 16 000 € en moyenne par maison)
- ✓ 363 000 € de subventions accordées ce qui fait une moyenne de 55% de subvention

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Pour tout renseignement contactez SOLIHA au 04 77 43 08 80.

DÉCLAREZ VOS RUCHES
DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

• Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
• Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
AMÉLIORER LA SANTÉ DES RUCHES
MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeille détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchette ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
L'utilisation Cerfa papier 13995*04 est toujours possible pour la déclaration 2016

Bougez, l'ADMR vous conduit !

Pour faire quelques courses, vous rendre chez le médecin ou à la banque ou tout simplement pour vos loisirs ou rendre visite à un proche.

Le service de l'ADMR comprend le déplacement du domicile au lieu de destination, ainsi que l'accompagnement : une aide pour vous vêtir, monter dans le véhicule, aller jusqu'au guichet de la poste au supermarché...



Le transport est réalisé avec un véhicule adapté (accessible pour un fauteuil roulant).

Les déplacements sont possibles dans un rayon de 30 kms autour de St Symphorien de Lay.

Tarifs :

Participation de base de 1.50 €

Tarif horaire de 19.45€ et 21.55 € le dimanche à laquelle il faut ajouter un coût de 50 cts par kilomètre.

Vous habitez le territoire de la CoPLER, contacter :

L'association ADMR de St Symphorien de Lay au 06 40 21 33 72

PROJET POUR LE PRINTEMPS 2017

Installation prochaine du fournil « **A PARTS ÉGALES** » à CHIRASSIMONT

Jean Luc D'Aléo, Casamontois depuis bientôt 2 ans, crée un fournil de fabrication de produits de boulangerie et de pâtisserie boulangère cuits dans un four chauffé au bois. Les produits seront entièrement fabriqués à la main au pur levain naturel, sans aucun additif ni adjuvants industriels, avec la volonté de se fournir auprès de producteurs locaux lorsque cela est possible (farine, laitage et œufs), pour la santé de toutes et tous, pour la sauvegarde de l'environnement, pour une rémunération plus juste des producteurs, et bien sûr pour le goût sans pareil des produits artisanaux de qualité.



VENTE D'ANIMAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2016, vendre un chien ou un chat est plus compliqué. Afin de lutter contre le trafic d'animaux en hausse, des mesures ont été prises pour « assurer un meilleur encadrement du commerce de chiens et de chats ». Tout particulier souhaitant vendre un chiot ou un chaton qu'il a fait naître sera désormais considéré comme un éleveur. De ce fait, il devra obtenir un numéro de Siren auprès de la Chambre d'Agriculture de son département pour passer une petite annonce !



CIMETIERE

Pour information, des petits panneaux ont été posés sur certaines concessions où il est inscrit « Le propriétaire de cette concession est prié de se présenter d'urgence en mairie ». Ces concessions sont à renouveler en 2017.

Concernant les tombes abandonnées ou mal entretenues, des panneaux seront posés indiquant « Concession réputée en état d'abandon, fait l'objet d'une procédure de reprise », merci de vous adresser en mairie.

Nous avons projet d'aménager le dépôt des fleurs fanées avec un tri des déchets.

ARTISANAT ET INDUSTRIES

MULTI SERVICES EN ESPACES VERTS

Patrice VALOIS
06 70 91 26 93

COIFFURE A DOMICILE

Sur RDV du mardi au samedi
Nadège FANNI
07 86 49 34 34

DESSINATEUR INDUSTRIEL

Société FDI
Laurent FLATOT
06 13 29 16 39

DEPANNAGE

PETITS TRAVAUX ENTRETIEN

Jean GERVAIS
04 77 62 43 80

MENUISERIE CHARPENTE

SARL L'ARTISANALE DU BOIS
04 77 62 42 46

TRAVAUX PUBLICS

Démolition - Enrochement
Terrassement - Assainissement
Entreprise TERRIER Julien
06 14 76 05 74

TISSUS TECHNIQUES

SA STEVTISS
04 77 62 43 13

MACONNERIE COUVERTURE FACADE

SAS FUYATIER
04 77 62 44 83

CONSEILLER EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES

M. DIONIZIO Raphaël
La Grand Cour
r.dionizio@proprietes-privées.com
06 68 21 74 97

MODELAGES CALIFORNIENS ET REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

« Une parenthèse pour l'harmonie »
sur RDV
Marina CAINE
07 81 15 48 47 - 09 52 06 45 49

PRODUCTEURS

GAEC FERME BOLVY

Gilles, Agnès et Laëtitia
04 77 62 45 50

VENTE A LA FERME

Fromages vaches, chèvres,
mélangés et brebis.

Présents sur les marchés :

Bussières et St Just la Pendue :
samedi matin
Fourneaux : mercredi matin

MATHELIN CHARLES

06 25 39 26 61

VENTE DE LAIT CRU A LA FERME

En vrac ou conditionné
A la stabulation - Route de St Cyr
Lundi au vendredi
de 6h30 à 8h
et de 18h à 19h

MARCHÉ

SAMEDI MATIN de 10H à 11H

Domaine de Monteau :

Fromages fermiers

EARL La Plume du Truchet :

Œufs et Volailles de Ferme

ASSISTANCE MATERNELLE

Mme PERRET Julie

06 45 28 36 13

« Valfort »

ACCUEIL EN GITE RURAL

MONTMIRONT Mme et M. TOURRET 06 89 93 86 41

AU CASA MON JOLI TOIT Mme et M. DANIERE 04 77 62 46 93

NID D'IRVANA M. MORET 04 77 62 45 97 - 06 78 12 08 54

LA CLÉ DES CHAMPS Mme et M. PARDON 04 77 62 41 26

CLASSES EN 6

Fête des classes en 6 : samedi 16 juillet 2016

Fin 2015 les conscrits des classes en 6 ont commencé à se réunir régulièrement pour préparer leur fête des classes. Tous les classards voulaient que ce soit un jour dont on se souviendrait. Tous ont réfléchi à une idée et puis c'est parti, le thème serait l'arc en ciel. Chacun se sentant concerné par cette journée, des après-midis de couture, des soirées de montages. Le vendredi une bonne trentaine de personnes se sont retrouvés pour les décorations du village et de la salle. Le samedi matin à 9 h tous les conscrits se sont retrouvés avec un gilet de couleurs par décennie, les 80 ans bordeaux, les 70 ans parme, les 60 rose, les 50 rouge, les 40 vert et les 30 bleu, sans oublier notre 90 ans Alexis Bochard, nos 10 ans multicolores et bien sur tous les jeunes en Minnie, Mickey, bagnard et autres animaux pour partager la brinche et le café puis les photos, la cérémonie religieuse, le défilé qui s'est terminé à la salle d'animation par le vin d'honneur. Entourés de leurs familles et amis les conscrits sont passés à table pour faire la fête. Le dimanche toujours une trentaine de conscrits pour ranger tout s'est terminé par un casse-croute à midi.

Tous les conscrits tiennent à remercier tous particulièrement l'Indépendante qui a vraiment joué le jeu du thème en défilant en travate de couleur et chapeau, et d'avoir appris un morceau spécialement pour la chanson des conscrits.

Rendez-vous à tous en 2026

LES SEPT COULEURS DE L'ARC-EN-CIEL

Je remplirai vos cœurs,
Je remplirai vos vies
De mille couleurs.
Je tendrai dans le ciel
les sept couleurs de l'arc en ciel,
Le rouge pour l'amour,
l'orangé pour les fleurs,
le jaune pour le cœur,
le vert pour l'espoir,
le bleu indigo pour la mer,
le violet du printemps.
Je remplirai vos cœurs,
je remplirai vos vies,
de belles couleurs !



Classe en 6 / 2016

© 2016 T. Bochard